



Syndicat National des Professionnel·les de la Petite Enfance

Crèches INFANS : opacité, confusion et droits piétinés

le SNPPE alerte les autorités

Guénange, le 1er août 2025 - Depuis les jugements des 30 juin et 3 juillet 2025 du tribunal des activités économiques de Lyon, plusieurs micro-crèches du groupe INFANS ont été juridiquement dissoutes, faute de repreneur. La cessation d'activité actée est censée être immédiate et exécutoire.

Pourtant, dans plusieurs départements, ces établissements continuent d'accueillir des enfants, d'embaucher du personnel, et de maintenir des communications avec les familles, alors que les salarié·es concerné·es n'ont reçu ni entretien préalable, ni notification officielle, ni garanties sur leurs droits dans le cadre du PSE en cours.

Ces faits posent des questions graves :

- Les structures ouvertes disposent-elles encore d'un agrément PMI valide ?
- Des embauches sont-elles en cours dans des établissements juridiquement fermés ?
- Qui engage la responsabilité pénale, sanitaire et assurantielle en cas d'accident ?

Le SNPPE dénonce :

- des faits laissant craindre un contournement des décisions de justice,
- un manque de transparence préoccupant autour des informations sur d'éventuels repreneurs,
- et un risque d'atteinte aux droits élémentaires des professionnel·les de la petite enfance.

Nous avons saisi les services de PMI, les inspections du travail concernées, le juge commissaire, et le cabinet de Madame la ministre Catherine Vautrin, qui a transmis le dossier à la DGCS.

Nous nous interrogeons sur l'inertie des services à réagir face à nos alertes. Nous demandons que les salarié·es soient traité·es avec respect, conformément aux dispositions du Code du travail et de la convention collective ALISFA.

Le SNPPE continuera d’agir pour faire respecter les droits des professionnelles et la sécurité des enfants accueillis.

Le cas INFANS n’est pas isolé : **les procédures collectives** dans les crèches privées sont en forte augmentation depuis janvier 2025. Le **SNPPE reçoit trop souvent des signalements similaires**, sur tout le territoire.

👉 **le secteur privé lucratif n’a ni la stabilité, ni la vocation à garantir un accueil universel, égalitaire, pérenne pour les jeunes enfants.**

Alors que le Gouvernement prétend construire un “**service public de la petite enfance**”, il continue de confier massivement sa mise en œuvre à des opérateurs marchands, qui :

- réclament **des subventions supplémentaires** pour maintenir leur modèle à flot;
- ferment des crèches du jour au lendemain;
- emploient des salarié·es à bas coût, sans dialogue social.

Comme l’a démontré le journaliste Victor Castanet dans *Les Ogres*, les logiques financières et spéculatives ravagent le secteur de la petite enfance.